# Le Luxembourg suspend les «tax rulings»

En 2015, une nouvelle loi doit établir le cadre des accords entre les multinationales et le fisc du Grand-Duché

es rulings luxembourgeois - ces fameux contrats fiscaux ultra-favorables accordés aux multinationales du monde entier suspendus dans l'attente d'une nouvelle loi, prévue pour 2015? L'information n'a rien d'officiel et selon le ministère des finances du Grand-Duché, aucune consigne n'a été donnée à l'administration fiscale.

Mais selon nos informations, dans un contexte politique tendu depuis les révélations du LuxLeaks sur les abus liés à ces rulings (schémas d'évasion fiscale complexes, impôt zéro sur des activités réalisées hors du Luxembourg mais transférées sur son territoire...), le 6 novembre, plusieurs messages en ce sens ont été adressés par l'Administration des contributions directes, par courriel et par téléphone, à des grands cabinets d'avocats et de conseil établis au Luxembourg. Lesquels ont tous en cours des demandes de rulings pour le compte de grandes entreprises désirant profiter des avantages fiscaux offerts par ce petit Etat de l'UE.

Dans ces messages, le fameux bureau 6 de l'administration fiscale, consacré à ces accords, informe que les réunions destinées à examiner les demandes de rulings sont suspendues temporairement. Si des demandes écrites lui sont adressées, poursuit le fisc luxembourgeois, elles ne pourront être acceptées que de manière « exceptionnelle »

**L'entourage** du ministre des finances affirme ne pas avoir transmis d'instruction de gel des «rulings»

Sollicité par Le Monde, l'entourage du ministre des finances du Luxembourg, Pierre Gramegna, affirme ne pas avoir transmis d'instruction de gel des rulings. « Si de tels messages existent, ils relèvent d'initiatives isolées », indique-t-on au ministère, « On peut comprendre que les gens soient un peu nerveux ces temps-ci. La loi que nous préparons rétablira la sérénité. Elle conférera une base légale aux rulings et précisera qu'en matière de prix de transfert [les prix auxquels les filiales d'un groupe s'échangent des flux], les règles de l'OCDE [l'Organisation de coopération et de développement économiques, mandatée par le G20 pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale agressive] s'appliquent. »

L'émoi est grand au Luxembourg, où les médias locaux consacrent tous les jours leurs gros titres à l'onde de choc de « l'affaire LuxLeaks ». Sous pression de la communauté internationale pour cesser des pratiques fiscales jugées déloyales, visé par des enquêtes de la Commission européenne sur plusieurs cas (Fiat et Amazon) de rulings potentiellement assimilables à des aides d'Etat illégales, le Grand-Duché doit aussi gérer une crise politique interne.

#### Le débat est vif

La demande d'une commission d'enquête parlementaire formulée par le député de gauche Justin Turpel (parti Déi Lénk) ayant été rejetée, le sujet est traité au sein de la commission des finances de la Chambre des députés.

Sur la forme, le gouvernement se voit reprocher de n'avoir pas pris la mesure de l'enquête LuxLeaks préparée par quarante grands médias internationaux, dont Le Monde, The Guardian au Royaume-Uni, le Süddeutsche Zeitung en Allemagne, l'Asahi Shimbun au Japon, avec le consortium de journalisme d'investigation américain ICIJ. Une enquête dont il avait été averti le 14 octobre, quand une série de questions lui avaient été adressées par les

Convoqué vendredi 14 novembre devant cette commission, M. Gramegna s'est défendu d'avoir traité le dossier à la légère, ayant répondu aux médias puis informé le premier ministre de la parution imminente de l'enquête « le 30 ou 31 octobre ». Mais il a reconnu avoir sous-estimé « l'ampleur de l'attaque (...) ».

Sur le fond, le débat est vif entre

les partisans d'une normalisation des pratiques fiscales du Luxembourg et les défenseurs d'un régime avantageux. Face à un gouvernement de coalition (libéraux, socialistes et verts) qui entend conserver ses rulings grâce à des concessions sur la transparence, une majorité de députés demandent des éclaircissements sur les pratiques passées en matière de rulings. Seul le CSV (Parti populaire chrétien-social), le parti de

l'ex-premier ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, aujourd'hui président de la Commission européenne, est contre.

LuxLeaks n'a révélé qu'une petite partie des accords confidentiels concédés aux multinationales américaines et européennes : 340 rulings signés entre 2002 et 2010 par l'entremise du cabinet PricewaterhouseCoopers. Mais combien de rulings ont été délivrés depuis que cette pratique a été instituée dans les années 1990 ? Selon quelles règles ? Avec quelles conséquences en termes d'impôts? Les questions restent pendantes.

Selon la lettre d'information luxembourgeoise Paperjam, la commission des finances aurait en projet d'auditionner deux hommes clés de l'affaire : l'ancien ministre des finances Luc Frieden (aujourd'hui à la Deutsche Bank) et... Jean-Claude Juncker luimême, s'il accepte l'invitation. ■

ANNE MICHEL

#### HSBC inculpée pour fraude fiscale

Un juge belge a inculpé HSBC Private Bank, une filiale suisse de la banque privée HSBC, pour fraude fiscale et blanchiment d'argent, l'accusant d'avoir aidé des courtiers en diamants et d'autres riches clients à dissimuler une partie de leur patrimoine et de leurs revenus pour échapper au fisc. Le préjudice se chiffre en centaines de millions d'euros. HSBC Private Bank est soupçonnée, selon le parquet belge, « d'avoir sciemment favorisé et encouragé la fraude fiscale en mettant à disposition de ses clients privilégiés des sociétés offshore, au Panama et dans les îles Vierges, n'ayant aucune activité économique et n'ayant comme seul but que de dissimuler les avoirs des clients ».

Le Monde &

**VOUS INVITENT AU DÉBAT PUBLIC ET GRATUIT** 

## Le gouvernement belge affronte la grogne sociale

L'idée d'un « impôt sur les riches » divise -et fragilise un peu plus -l'exécutif

 ${\tt BRUXELLES-} correspondant$ 

idée d'une « taxe sur les riches » divise profondément le fragile gouvernement du libéral belge Charles Michel, engagé dans une opération d'assainissement budgétaire. Le projet de faire contribuer les revenus les plus élevés, au moins par une taxe sur les plus-values, a été lancé par les chrétiens-démocrates et flamands du CD & V, au grand dépit de leurs alliés, les libéraux francophones et néerlandophones et les nationalistes de l'Alliance néoflamande.

Lundi 17 novembre, des commentateurs n'hésitaient pas à évoquer l'imminence d'une crise gouvernementale. Trois partis du gouvernement estiment qu'une « taxe sur les riches » ne pourrait être décrétée que si d'autres impôts baissent, et le quatrième, celui des chrétiens-démocrates, pense qu'elle doit servir à réduire l'ampleur du plan d'austérité.

Doté d'une composante proche des syndicats, le CD & V voulait adresser un signe à son électorat alors que la grogne sociale s'amplifie et va culminer le 15 décembre, jour de grève générale. Son leader, le ministre de l'emploi Kris Peeters, veut renouer le dialogue social et évoque une contribution accrue des catégories les plus aisées.

Les critiques syndicales contre le programme de réduction des dépenses publiques – la coalition veut ralentir la progression des salaires, diminuer le nombre de fonctionnaires et économiser dans les secteurs de la santé, des transports et de la défense – ont eu d'autant plus d'écho qu'elles ont coïncidé avec les révélations sur les privilèges dont bénéficient, au Luxembourg voisin, de grandes

entreprises, notamment belges.

Un sujet sensible dans un pays qui est le champion européen de la taxation sur le travail (55,8 % en 2012 pour un célibataire, selon l'OCDE) mais celui où la taxation sur la plus-value des actions est la plus faible (8 % pour une moyenne européenne de 36,8 %) et l'impôt sur les plus-values immobilières inexistantes (14,4 % en moyenne dans l'Union européenne).

#### Débat inévitable sur la fiscalité

Le débat sur un glissement de la fiscalité sur le travail vers d'autres types de revenus semble devenu inévitable mais il embarrasse un gouvernement qui a fait de la baisse des charges pour les entreprises son cheval de bataille. Simultanément, M. Michel, dont le parti représente à peine un quart de l'électorat francophone, ne veut pas apparaître comme « l'ami des riches ».

Cela explique la confusion qui règne. Jeudi 13 novembre, le ministre des finances, le nationaliste flamand Johan Van Overtveldt, ouvrait la porte, jusque-là hermétiquement close, à un débat sur un glissement fiscal « dans le cadre de l'accord gouvernemental ». Deux jours plus tard, il déclarait que cette discussion n'aurait pas lieu, car personne ne la désirait...

Entre-temps, M. Michel avait expliqué que la taxation des riches devait être débattue dans un cadre international. De quoi enterrer le dossier. Avant que le premier ministre assure que l'on avait mal interprété son propos. Dans l'intervalle, les chrétiens-démocrates avaient exprimé leur mécontentement en évoquant « une bombe placée sous le dialogue social ».

JEAN-PIERRE STROOBANTS



Au moment où s'accélèrent les mutations technologiques et où la France doute d'elle même, jamais il n'a semblé si déterminant de débattre des conditions de l'innovation dans notre pays : quels sont les atouts, les faiblesses et le potentiel de l'écosystème français de l'innovation ? De la R&D au marché, des start-up aux labos de recherche des grandes entreprises, de la formation aux pôles de compétitivité, les experts de l'innovation partageront leur expérience, en comparant nos performances aux meilleures pratiques internationales.

> Introduction « Innovation : une révolution industrielle sans croissance ? » par Daniel Cohen, Co-fondateur et Vice-président de l'Ecole d'Economie de Paris

1 ère table ronde



### **Quelle place pour la France dans** la bataille de l'innovation?

#### Avec

- Clara Gavmard. Présidente de General Electric France
- Marc Giget, Fondateur et Président de l'Institut

Européen de Stratégies Créatives et d'Innovation

- Jacques Lewiner, Professeur et Directeur scientifique honoraire à l'ESPCI Paris Tech
- Antoine Harary, Directeur Général d'Edelman Berland

2<sup>ème</sup> table ronde

### **Energie: comment l'innovation** change la donne?

- François Badoual, Directeur Général de Total **Energy Ventures**
- Michel Derdevet, Membre du Directoire et Secrétaire Général d'ERDF
- Patrice Geoffron, Professeur d'Economie à l'Université Paris-Dauphine
- Stéphanie Le Beuze, Co-fondatrice et Directrice d'Echy